

TABLEAU DES TARIFS TAXE DE SEJOUR 2025

TAXE DE SEJOUR AU REEL

| Catégories d'hébergement | Tarifs | Tarifs taxe additionnelle incluse |
|--|--|-----------------------------------|
| Palaces | 3.00 € | 3.30 € |
| Hôtels 5*, résidences de tourisme 5*, meublés de tourisme 5* | 1.40 € | 1.54 € |
| Hôtels 4*, résidences de tourisme 4*, meublés de tourisme 4* | 0.80 € | 0.88 € |
| Hôtels 3*, résidences de tourisme 3*, meublés de tourisme 3* | 0.70 € | 0.77 € |
| Hôtels 2*, résidences de tourisme 2*, villages vacances 4 et 5*, meublés de tourisme 2* | 0.50 € | 0.55 € |
| Hôtels 1*, résidences de tourisme 1*, villages vacances 1,2 et 3*, meublés de tourisme 1* et chambres d'hôtes | 0.40 € | 0.44 € |
| Campings 3, 4 et 5* et emplacements de camping-cars | 0.50 € | 0.55 € |
| Campings 1 et 2* | 0.20 € | 0.22 € |
| Hôtels, résidences de tourisme, village de vacances sans classement, Meublés de tourisme en attente ou sans classement | Taux de 3 % applicable au coût par personne et par nuitée (plafonné à 3.30€) | |

Sont exemptés de taxe de séjour :

- Les personnes mineures,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans une des communes de la communauté de communes,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.